

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 13 janvier 2009

L'an deux mil neuf et le treize janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 06 janvier 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET — Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD - Mr Jean-Yves PERRAUD – Patrick LE BOURLAY – Mme Christine GAY

Absente excusée : Catherine DAILLY

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MATHIEU

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **I/ : ENVIRONNEMENT :**

#### **· COMMISSION VOIRIE :**

La commission se réunira le **lundi 2 mars** et effectuera la tournée des chemins de la commune.

#### **· CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE DU DISPOSITIF BRIGADES VERTES – BRIGADES RIVIERES 2009 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'intervention des brigades vertes pour l'entretien de la rivière. Monsieur Bernard Mathieu effectuera un recensement des points qui pourraient faire l'objet d'une intervention de ces brigades et rappelle que le coût est de 40 € par jour de chantier ainsi que le règlement des repas de l'équipe. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention si nécessité d'intervention des brigades vertes.

### **II/:FINANCES :**

#### **· COMMISSION DES FINANCES :**

La commission des finances se réunira le **mardi 03 mars** pour l'étude du budget 2009.

· **INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, l'attribution de l'indemnité de conseil du receveur de la Commune doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors du changement de comptable et lors du renouvellement des Conseils Municipaux.

Il est proposé d'allouer à Madame Andrée MATHIEU, chargé des fonctions de Receveur de la Commune, une indemnité de conseil au titre de l'année 2008 pour la période du 01 janvier au 08 juillet 2008 une indemnité au **taux de 50 %** .

Il est proposé d'allouer à Monsieur Marc RIVAL, chargé des fonctions de Receveur de la Commune, une indemnité de conseil au titre de l'année 2008 à compter du 09 juillet une indemnité au **taux de 50 %**.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2009 à l'article 6225.

· **DEPARTEMENT DU RHONE : taux d'aide 2009 des communes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du maintien à 60 % du taux d'aide en 2009, il rappelle que le contrat pluriannuel avec le Département a été signé le 28 septembre 2004 et les deux avenants, les 15 février 2005 et 26 juin 2007.

· **DECISION MODIFICATIVE N° 9 :**

Désignation Diminution Augmentation

6574 Subvention -669,00 €

6618 Intérêts 669,00 €

· **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2009:**

Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) : 108.61 € ; A rediscuter en commission des finances Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment (CFA Autun) :30 € demandés, compte tenu du nombre d'apprentis issus de Vauxrenard ; Avis favorable

Association pour la Formation Professionnelle (A.F.P.B.T.P. Bourg) 30.00 € demandés, selon le même processus que ci-dessus; Avis favorable

Maison Familiale et Rurale (MFR St Laurent de Chamousset) : 30.00 € demandés, selon le même processus que ci-dessus; Avis favorable

Association d'Aide aux Victimes et de Médiation (A.D.A.V.E.M.) : 63.40 €, calcul au prorata de la population concernée ; Avis favorable

D'autres demandes ont du être rejetées.

Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciements de Monsieur et Madame D'Avout concernant le versement de la subvention de la commune à l'Association Emergences pour la reconstruction du petit oratoire du Thil.

· **REFORME DES VACATIONS FUNERAIRES :**

Monsieur le Maire évoque la circulaire de la Préfecture concernant la réforme relative à la surveillance des opérations funéraires. Dans un souci de simplification des formalités administratives imposées aux familles lors d'un décès, le législateur a restreint le nombre d'opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police.

Le Conseil Municipal décide que le montant unitaire des vacations funéraires s'élèvera désormais à **20 €**.

### **III/ : PERSONNEL COMMUNAL :**

· **REORGANISATION DU SECRETARIAT :**

Monsieur le Maire explique qu'à partir de février, le secrétariat fonctionnera selon une nouvelle organisation. En effet, Madame Patricia Farge, secrétaire intercommunale sera présente à Vauxrenard chaque lundi et un mardi après-midi par mois. Monsieur Marc Rebregot, secrétaire, continuera comme actuellement à assurer l'accueil du public, et les dossiers y afférant, le mardi et le vendredi après-midi. Cette nouvelle organisation s'articule avec une prise de fonctions similaires des deux agents au secrétariat de mairie d'Emeringes. Les horaires d'ouverture de la mairie restent donc inchangés soit les **mardis et vendredis de 14 heures à 18 heures**.

Un tableau des tâches administratives sera soumis au prochain conseil municipal pour validation.

· **INDEMNITES KILOMETRIQUES Monsieur Vincent CANARD :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent des services techniques peut être amené à utiliser son véhicule personnel pour différentes raisons (mobilité du véhicule communal au garage...).

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour un règlement d'indemnités kilométriques selon le décret du 3 juillet 2006 modifié et selon le barème en vigueur, si l'agent des services techniques est amené à utiliser son véhicule personnel quand l'intérêt du service le justifie.

Accepté à l'unanimité.

· **ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES :**

La Municipalité ayant vendu une grande partie du matériel du service technique, et afin de se mettre en conformité avec le rapport concernant l'hygiène et la sécurité du personnel, Monsieur le Maire indique que l'atelier de l'adjoint technique sera installé dans le local au bas de la commune à proximité du garage des pompiers. Cela permettra le regroupement de l'atelier technique et du stockage de l'outillage, ce qui simplifiera le travail de l'agent.

· **BUDGET 2009 RELATIF AU PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire précise que le budget 2009 sera différent des précédents, en raison d'une diminution de la masse salariale et d'une augmentation des prestations de services.

### **IV/ BATIMENTS COMMUNAUX :**

· **BATIMENT MAIRIE-ECOLE :**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion qui s'est tenue en mairie le 27 novembre 2008 et précise qu'un prédiagnostic énergétique du bâtiment cité ci-dessus sera établi par le SYDER.

### **V/ URBANISME :**

Monsieur le Maire évoque le courrier du SYDER concernant l'évolution récente de la législation relative à l'urbanisme et la distribution d'électricité qui place la commune en charge de l'urbanisme, au centre des décisions en matière d'équipement des réseaux publics des distributions nécessaires pour raccorder les nouvelles constructions.

L'ensemble de ses évolutions impose au SYDER ET ERDF, la mise en oeuvre d'une nouvelle procédure. Le service qui instruit les demandes d'urbanisme au profit de notre commune doit désormais envoyer l'ensemble des dossiers au gestionnaire du réseau d'électricité ERDF dont l'adresse est précisée sur le courrier, laquelle dispose d'un délai de un mois pour se prononcer à la réception du dossier complet.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **\* CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

- Programmation d'une réunion le 30 mars 2009 pour le vote du budget.

### **\* INSEE – Recensement de la population :**

- L'INSEE nous informe des chiffres officiels relatifs au dernier recensement : la population totale est de **317 habitants**.

### **\* VOEUX :**

- Monsieur le Maire donne lecture ou informe des nombreux innombrables messages de vœux adressés à la commune, au Maire et à ses Conseillers.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu

**le mardi 24 février 2009 à 20 heures 15.**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 24 février 2009

L'an deux mil neuf et le vingt quatre février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 02 février 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET — Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD - Catherine DAILLY

Absents excusés : Mr Jean-Yves PERRAUD – Patrick LE BOURLAY – Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FOREST

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **I/ : ENVIRONNEMENT :**

- **Evolution du Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA) :**

La commune de Vauxrenard bénéficie d'un service d'assistance technique à l'assainissement autonome assuré par le service agriculture et environnement du Département. En assainissement non collectif, les missions sont désormais les suivantes :

- **Assistance au service public d'assainissement non collectif pour la mise en œuvre des contrôles**
- **Assistance pour l'exploitation des résultats, pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages**
- **Assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (rapport prix qualité du service)**
- **Assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département afin de bénéficier du service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA).

- **Evolution du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) :**

La commune de Vauxrenard bénéficie d'un service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), assuré par le service agriculture et environnement du Département. En assainissement collectif, les missions sont désormais les suivantes :

- **Assistance au service d'assainissement collectif pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues et pour le suivi régulier de ceux-ci**
- **Validation et exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages**
- **Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux**
- **Assistance à la programmation des travaux**
- **Assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (rapport prix qualité du service**
- **Assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département afin de bénéficier du service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE).

- **COMMISSION VOIRIE :**

La commission voirie se réunira le lundi 02 mars pour effectuer la tournée des chemins de la commune.

## **II:FINANCES :**

- **DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS :**

- **\* Télétransmission au contrôle de légalité des Actes Administratifs**

Au cours de la réunion, Monsieur le Maire expose le procédé de la télétransmission à savoir de transmettre par Internet les actes soumis à contrôle de la Sous-Préfecture.

Il explique également que la Communauté de Communes de la région de Beaujeu a entrepris une démarche de consultation d'entreprises qui a retenue la société Omnikles, pour 90,00 € HT par an. Il est précisé que la commune de Vauxrenard peut se joindre à cette démarche si elle est intéressée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2009:**

Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône 45 €. Accord du Conseil Municipal

- **CONTRAT PLURIANNUEL :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes opérations réalisées et restant à réaliser inscrites au contrat pluriannuel 2004-2007 signé le 26 juin 2007.

- **VENTE DU MATERIEL TECHNIQUE :**

Monsieur Bernard MATHIEU évoque le matériel vendu et en cours de vente.

\* Vente de la cuve à fioul rectification du prix de vente (délibération du 23 octobre 2008) 1 000 € HT au lieu de 1 040.13 € HT Inventaire n° 134 – Acquéreur : Monsieur Jean Louis CHEVALIER domicilié à Mably (Loire).

\* Vente du fioul 1 800 litres à 0.60 €  
1 080 € TTC – Acquéreur : Monsieur Nicolas CANARD  
domicilié à Vauxrenard

\* Vente de la remorque 1 300 € HT –

- **ACHAT DES FOURNITURES DE BUREAU ET FOURNITURES D'ENTRETIEN MENAGER :**

Monsieur le Maire précise qu'afin d'éviter des frais de port et d'assurer le suivi des commandes pour les différents services, Patricia Farge aura en charge l'achat des fournitures administratives et l'achat des fournitures de produits d'entretien ménager. Elle propose d'effectuer ces derniers semestriellement ce qui est adopté. Monsieur Bernard Mathieu suivra les achats de fournitures phytosanitaires en liaison avec Vincent Canard. Concernant les fournitures de bureau, cette année il sera réalisé l'achat d'un relieur.

- **TAUX D'IMPOSITION 2009 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2009.

### **III/ : PERSONNEL COMMUNAL :**

**REORGANISATION DU SECRETARIAT :** La nouvelle organisation du secrétariat en en place. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle répartition du travail entre les deux secrétaires selon la proposition ci-dessous.

<b>Patricia</b> LUNDI (journée)	<b>Marc</b> Mardi (après-midi)-Vendredi (après-midi)
<p><b><u>Comptabilité-Budgets</u></b> Suivi de la comptabilité des trois budgets Montage des budgets - commandes</p> <p><b><u>Contrat pluriannuel – subventions</u></b> Suivi des dossiers</p> <p><b><u>Personnel</u></b> Gestion des dossiers du personnel-salaires</p> <p><b><u>Conseils Municipaux</u></b> Convocations, ordre du jour, compte rendu, suivi des décisions (délibérations)</p> <p><b><u>Etat-Civil</u></b> Suivi des dossiers</p> <p><b><u>Elections</u></b> Gestion des élections</p> <p><b><u>Courriers</u></b> Gestion dès la réception</p> <p><b><u>Standard téléphonique - messagerie</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Mardi (mensuel)</b></p> <p>Accueil du public – approfondissement des dossiers avec Marc – mise en place du classement</p>	<p><b><u>Accueil du public</u></b> Suivi des dossiers CNI , passeports, recensement militaire, demande du public</p> <p><b><u>Arrêtés de voirie- suivi de l’affichage-Communication</u></b></p> <p><b><u>Recensement de la population</u></b></p> <p><b><u>Gestion du cimetière</u></b></p> <p><b><u>Standard téléphonique – messagerie</u></b></p> <p><b><u>Convocations commissions et suivi des commissions</u></b></p> <p><b><u>Urbanisme – Cadastre - Impôts</u></b> Suivi des dossiers</p> <p><b><u>Viticulture</u></b> Déclaration de stocks, récolte</p> <p><b><u>Centre Communal d’Action Sociale</u></b></p> <p><b><u>Courriers</u></b> Gestion de la transmission</p> <p><b><u>Classement</u></b></p>

## **IV/ BIENS COMMUNAUX :**

- **BATIMENT MAIRIE-ECOLE :**

- \* **Prédiagnostic énergétique du SYDER :**

Monsieur le Maire évoque le rapport intitulé prédiagnostic énergétique du bâtiment « mairie-école » réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

La conclusion de ce bilan est le suivant : *le bâtiment mairie/école, typique des écoles bâties au début du XX ème siècle, ne dispose d'aucune isolation. Or, l'air chaud monte naturellement (stratification de 1.2 °C/m) et une bonne isolation permet de conserver la chaleur intérieur en hiver et la fraîcheur en été.*

*Dans cette première étape, l'isolation de la toiture, éventuellement celle des murs associée à un double vitrage performant, serait une réelle source d'économies d'énergie. Cette solution entraînerait une réduction de la facture de chauffage et apporterait une amélioration du confort.*

*Ces améliorations doivent être accompagnées d'une ventilation efficace, type ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux, afin de limiter les risques de condensation.*

- \* **Aménagement du secrétariat de mairie :**

Monsieur le Maire évoque un rendez-vous fixé au 25 février avec un nouvel architecte pour l'aménagement du secrétariat de mairie. A suivre.

- **SALLE DES FETES :**

Remerciements de Madame Darbin pour le prêt gracieux de la salle au groupe de yoga les lundis soirs.

Des problèmes électriques sont à noter. Un devis de remise au norme sera réalisé par un électricien.

- **FORET COMMUNALE :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers du programme d'actions pour l'année 2009 proposé par Monsieur Bernard JOBARD. L'estimation financière pour la tranche 2009 s'élève à **24 843.00 € HT. La commission des finances décidera de la somme à budgéter pour ces travaux.**

## **V/ AFFAIRES SCOLAIRES:**

- **REFORME SCOLAIRE EN COURS :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Frédéric Miguet, conseiller général à Monsieur Bernard Perrut, Député qui évoque la non prise en compte des enfants de 2 ans dans les écoles maternelles ce qui aura pour conséquence directe la fermeture de certaines classes dans quelques communes. A suivre.

- **ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES :**

Mensualisation à revoir pour Madame Simone Guillon.

## **VI/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :**

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SYDER, dans sa séance du 9 décembre 2008, a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 4.1 des statuts du Syndicat.

Cette modification consiste à transférer le siège du SYDER au 61 Chemin Moulin Carron, 69574 DARDILLY CEDEX (Rhône), suite à l'installation de ses bureaux à cette adresse.

Après discussion, le conseil municipal **décide d'approuver** la modification de l'article 4.1 des statuts du SYDER telle que présentée par Monsieur le Maire.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES :**

- \* **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

- Programmation d'une réunion le 30 mars 2009 pour le vote du budget.

- \* **INSEE – Recensement de la population :**

- L'INSEE nous a informé des chiffres relatifs officiels relatifs au dernier recensement : la population totale est de **317 habitants**.

- \* **CHEVAUX PARQUES PRES DU LAVOIR :**

Plusieurs administrés ont signalé l'état alarmant de chevaux parqués à proximité du lavoir, ont alerté la mairie à ce sujet. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les

propriétaires et si besoin avec les services vétérinaires de la Direction Départementale de l'Agriculture.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 30 mars 2009**

**à 19 heures.**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 30 mars 2009

L'an deux mil neuf et le trente mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 mars 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD – Catherine DAILLY – Patrick LE BOURLAY

Absents excusés : Mr Jean-Yves PERRAUD – Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Catherine DAILLY

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### I/ : FINANCES :

- COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du nouveau compte administratif 2008, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	236 352.93 €	218 062.89 €
Recettes	236 352.93 €	259 439.62 €
<b>Excédent</b>	<b>41 376.73 €</b>	
<b>Investissement</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	225 119.93 €	54 358.78 €
Recettes	225 119.93 €	63 959.60 €
<b>Déficit</b>	<b>9 600.82 €</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>+ 50 977.55 €</b>

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2008.

- **COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 :**

**Adoption du compte de gestion 2008.**

**COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2008 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

**A Résultat de l'exercice**

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 41 376.73 E

**B Résultats antérieurs reportés**

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 12 439.89 E

**C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser)**

**53 816.62 E**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**D Solde d'exécution d'investissement**

D 001 (besoin de financement)

0.00 E

R 001 (excédent de financement)

57 826.71 E

**E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)**

Besoin de financement

0.00 E

Excédent de financement (1)

0.00 E

**Besoin de financement F**

**=D+E**

**0.00 E**

**AFFECTATION = C**

**=G+H**

**53 816.62 E**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

0.00 E

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

53 816.62 E

- **COMMUNE – VOTE DU BUDGET 2009 :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'élaboration du budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Fonctionnement**

Dépenses 223 887.00 €

Recettes 223 887.00 €

**Investissement**

Dépenses 188 753.00 €

Recettes 188 753.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le budget primitif 2009**

• **ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du nouveau compte administratif 2008, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	24 430.00 €	18 885.59 €
Recettes	24 430.00 €	29 538.79 €
<b>Excédent</b>	<b>10 653.20 €</b>	
<b>Investissement</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	133 626.00 €	18 940.56 €
Recettes	133 626.00 €	12 662.68 €
<b>Déficit</b>	<b>6 277.88 €</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>+ 4 375.32 €</b>

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2008.

• **ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 :**

**Adoption du compte de gestion 2008.**

**ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2008 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

**a. Résultat de** précédé du signe + (excédent) ou - **10 653.20 E**

**Dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif**

**c. Résultats antérieurs de** **-3 040.99 E**

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

**Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)** **7 612.21 E**

(Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

**e. Solde d'exécution cumulé d'investissement**

D 001 (Besoin de financement)

R 001 (excédent de financement) **-115 291.99 E**

**f. Solde des restes à réaliser d'investissement**

Besoin de financement

Excédent de financement **0.00 E**

**0.00 E**

**Besoin de financement = e. + f.**

**0.00 E**

**AFFECTATION (2) = d.**

**1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du**

b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)

7 612.21 E

- **ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET 2009 :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'élaboration du budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Fonctionnement**

Dépenses	33 006.00 €
Recettes	33 006.00 €

**Investissement**

Dépenses	130 817.00 €
Recettes	130 817.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le budget primitif 2009**

## **II/: AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **RAPPORT DE LA VISITE D.D.E.N. :**

Monsieur le Maire évoque le rapport de visite d'école du 05 décembre 2008. Les points suivants sont évoqués :

- *Les toilettes posent problème. Les enfants pourraient utiliser les toilettes de la cantine au prix d'un aménagement simple.*

## **III/: QUESTIONS DIVERSES :**

- **RALLYE LYON-CHARBONNIERES :**

Le rallye passera sur la commune le 18 avril 2009.

- **VANDALISME aux« Brigands » :**

Monsieur le Maire évoque les actes de vandalisme répétés suite à la plainte déposée par la SDEI, pour la détérioration du compteur électrique de la station SDEI, et du local technique. Une plainte a été donc déposée par la SDEI, conjointement avec le Syndicat des Eaux, par le SYDER (pour la destruction de luminaires, avec un premier chiffrage à hauteur de 860€) ; le Syndicat Viticole (pour les dégradations sur le panneau d'affichage), et la commune de Vauxrenard (pour l'ensemble des faits cités, et pour les dégradations aux différents panneaux de signalisation), s'associeront à cette démarche, dans l'espoir de voir cesser rapidement ces comportements absurdemement coûteux pour la collectivité.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 27 avril 2009**

**à 19 heures.**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 27 avril 2009

L'an deux mil neuf et le vingt sept avril, à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 avril 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD – Catherine DAILLY – Jean-Yves PERRAUD – Christine GAY

Absents excusés : Mr Patrick LE BOURLAY

Secrétaire de séance : Madame Christine GAY

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### I/ : FINANCES :

- RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la somme de 5 000 € a été budgétée au titre des subventions associatives.

Il propose d'attribuer une subvention de **500 € à l'association du restaurant scolaire**. En effet, cette dernière a acheté du matériel de cuisine (faitouts ...) pour la cuisine de Vauxrenard pour un montant de 509.38 €.

- CENTRE DE LOISIRS CHAPELLOIS :

Monsieur le Maire donne lecture du bilan 2008 de fonctionnement du Centre de Loisirs de la Chapelle de Guinchay. Il rappelle que la commune de Vauxrenard a signé une convention avec le Centre de Loisirs et précise que pour 2008 **1 enfant** de la commune a été inscrit au Centre de Loisirs et que par conséquent la commune a attribué une subvention de 15 € soit 3 € par journée et par enfant. Monsieur le Maire précise également que la commission communale des affaires périscolaires de la Chapelle de Guinchay a demandé de porter à 4 € minimum le montant par enfant et par jour pour signer la convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention et la participation future à 4 € par enfant de Vauxrenard et par jour.

- **COMITE DES FETES :**

Reliquat 2008 relatifs aux achats de la fête des mères : versement d'une subvention de 23 €.

- **GESTION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE :  
Alimentation du terrain de tennis – Le Bourg :**

Monsieur le Maire évoque le courrier du SYDER concernant l'alimentation du terrain de tennis et précise que depuis février 2006, aucune consommation électrique n'a été constatée sur ce terrain. Ce constat laisse à penser que ce point de livraison n'a plus d'utilité et que le contrat correspondant pourrait être résilié.

Il est décidé de résilier ce contrat.

## **II/: AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **DEVELOPPEMENT DURABLE, DISTRIBUTION DES FRUITS A  
L'ECOLE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la pêche du 9 mars 2009 appelant l'attention des communes sur le programme de distribution de fruits à l'école qui s'appliquera dès la rentrée 2009/2010.

Ce programme, qui s'inscrit à la suite de l'opération « un fruit pour la récré » sera ouvert à toutes les écoles primaires, situées ou non zone d'éducation prioritaire. L'objectif est de distribuer une portion alimentaire de fruit, en plus de la distribution faite par la restauration collective. Un accompagnement pédagogique de ce projet devra encadrer cette initiative comportementale. De façon plus pratique, le coût annuel reviendrait à moins de 10 € par enfant. Au titre de l'accompagnement financier, il est prévu un cofinancement européen des frais engendrés par l'achat de fruits et des frais connexes, à hauteur de 50 %. Le complément sera apporté par la collectivité locale de rattachement de l'établissement scolaire.

**Le Conseil Municipal adhère à cette démarche**, si les procédures restent accessibles dans le contexte d'une petite commune.

- **PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DANS LES  
ECOLES RURALES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement du programme de développement du numérique dans les écoles rurales par le Ministre de l'Education Nationale au 31 mars.

Il précise que ce programme initié dans le cadre du plan de relance, et doté d'un budget de 50 millions d'euros prévoit au plan national l'équipement numérique de 5 000 écoles volontaires situées dans les communes de moins de 2 000 habitants.

L'objectif du plan de relance en faveur de l'équipement numérique des écoles rurales est de donner à chaque élève, partout sur le territoire, les mêmes chances de maîtriser les techniques d'information et de communication et développer des outils nouveaux au service de l'enseignement.

Monsieur le Maire précise que le nombre de projets qui seront retenus pour le département du Rhône s'élève à 41.

Monsieur le Maire après discussion avec son conseil municipal, et préalablement avec l'instituteur, décide de ne pas se porter candidat à ce projet du fait que l'école de Vauxrenard est actuellement relativement bien équipée.

- **GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire évoque la demande des parents d'élèves qui souhaiteraient la mise en place d'une garderie périscolaire par la municipalité.

Monsieur le Maire et son conseil municipal, après discussion, décide d'apporter leur soutien à la création de cette garderie mais ne souhaitent pas que la commune soit porteuse du projet.

### **III/: VOIRIE :**

- **PROGRAMME VOIRIE 2009 :**

Détails exposés par Bernard Mathieu, qui en fournira une synthèse écrite pour la prochaine réunion de Conseil.

- **MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Après que deux poids-lours soient restés longtemps bloqués face à face dans « La Charrière », voie départementale trop étroite pour ce type de trafic, les conseillers suggèrent que cette voie soit interdite aux plus de 3,5 T sauf desserte agricole dans le sens de la descente. Il sera fait une demande en ce sens auprès des services départementaux.

### **IV/: ENVIRONNEMENT :**

- **VENTE DE FLEURS :**

Un bilan, très positif, a été exposé par les membres de la commission fleurissement.

- **VENTE DE COMPOSTEURS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour les administrés d'acheter des composteurs auprès de la Communauté de Communes pour le prix de 22 € au lieu de 44 €, jusqu'à épuisement des stocks. Il s'agit d'encourager cette pratique, afin de réduire en conséquence le tonnage et donc les coûts de ramassage des ordures ménagères.

- **PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES :**

Monsieur le Maire explique avoir été contacté par une société spécialisée sur un éventuel projet d'implantation de 5 à 6 éoliennes, qui serait situées sur la crête entre Vauxrenard et Avenas. Des études approfondies sont à réaliser afin de connaître la viabilité de ce projet. Il précise qu'il convient de lancer une consultation de la population à ce sujet, via une réunion publique, pour un débat qui permette de se positionner au-delà des réactions épidermiques dans un sens ou dans un autre, « de façon à être capables de dire aux générations qui nous succéderont pourquoi on a refusé ce projet ou pourquoi on l'a favorisé ».

Après un premier débat, le Conseil suggère que si le projet devait se concrétiser, les importantes sommes d'argent générées soient dédiées au financement de sauvegarde du paysage et du cadre de vie du village compte tenu des nombreux arrachages des vignes (de l'ordre de 80 hectares à ce jour).

## **V/: COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

- **PROJETS TOURISTIQUES COMMUNAUX :**

La commission tourisme a rappelé son souhait que cette commission soit ouverte sur l'échange et la communication. Chaque commune a des projets et pour éviter que ces projets communaux entrent en compétition mais aussi pour diversifier l'offre touristique au maximum, la communauté de commune invite chaque délégué à recenser les projets touristiques de sa commune dans le but de les communiquer lors d'une prochaine commission.

- **GRUPE DE TRAVAIL PAYSAGE ET PETIT PATRIMOINE :**

Dans le cadre de son programme d'actions, le groupe de travail Paysages et Petit Patrimoine a rédigé un 1<sup>er</sup> document de travail à destination des 17 communes de la Région de Beaujeu : disponible sur l'espace « Elus » de [www.aucoeurdubeaujolais.fr](http://www.aucoeurdubeaujolais.fr). Il s'agit de :

- **un rapport sur le paysage en 3 pages.**
- **une recommandation signée** conjointement par le Président de la CCRB et le responsable du groupe de travail et portant sur la protection et la valorisation du paysage.
- **une note de synthèse de cette recommandation .**

Ces documents vous permettront de mieux appréhender la notion du paysage ainsi que les conséquences au niveau législatif.

- **TAXE DE SEJOUR :**

Monsieur le Maire effectue une présentation du dossier relatif à la taxe de séjour et explique que la taxe de séjour va être instituée par la Communauté de Communes, pour des actions liées au développement touristiques. La mise en place de cette taxe se ferait à compter de 2010.

## **IV/: QUESTIONS DIVERSES :**

- **VANDALISME aux« Brigands » :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les actes de vandalisme répétés ayant provoqué un premier dépôt de plainte par la SDEI, pour des questions de responsabilité relatives à la sécurité avec la détérioration d'un compteur électrique, et d'un local technique de traitement des eaux. Monsieur le Maire informe qu'il a également déposé plainte au nom de la commune de Vauxrenard dans l'espoir de mettre fin à ces agissements. Il précise avoir reçu une première facture des travaux de réparation d'un candélabre détruit, s'élevant à 760 €, fournie par le SYDER (Syndicat des Energies du Rhône), qui étudie comment s'associer à la plainte déjà déposée ; le SIEHB (Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais) a annoncé avoir également porté plainte, de même que le Syndicat Viticole, pour les dégradations de ses panneaux. Des particuliers comptent effectuer les mêmes démarches.

Monsieur le Maire, en ce qui concerne les intérêts de la Commune, espère voir cesser ces jeux coûteux et absurdes, et « passer l'éponge » au plus vite, pour retrouver une ambiance moins destructive tant des biens que des relations cordiales.

- **ELECTIONS EUROPEENNES :**

Elles auront lieu **le dimanche 7 juin** prochain.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 25 mai 2009**

**à 19 heures.**

La séance est levée à 22 heures 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 25 mai 2009

L'an deux mil neuf et le vingt cinq avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 mai 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents: Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD – Jean-Yves PERRAUD –

Absents excusés: Mr Patrick LE BOURLAY - Mme Christine GAY – Mme Catherine DAILLY

Secrétaire de séance : Mme Myriam CANARD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **I/ : FINANCES :**

- **SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS DU RHONE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la somme globale de 5 000 € a été budgétée au titre des subventions associatives.

Il propose d'attribuer une subvention de **100 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, qui** accueille un apprenti résidant sur la commune pour l'année scolaire 2008/2009. Avis favorable au versement de la subvention.

- **SUBVENTION AU RESEAU RICHESSES :**

Le Réseau Richesses, auquel appartient l'école de Vauxrenard, organise les transports nécessaires aux rencontres entre les classes du secteur. Depuis 2007, le Réseau Richesses a demandé à chacune des communes concernées d'en prendre en charge le financement. Le Conseil Municipal accepte de poursuivre cette action de subvention à hauteur de 5 € par enfant et par an pour les années 2008-2012 concernées par le projet « aborder l'écrit à travers les mathématiques et les sciences ».

- **SUBVENTION AU COMITE FNACA D'EMERINGES-JULLIE-JULIENAS-VAUXRENARD :**

Monsieur le Maire évoque le courrier du Comité des Anciens d'Algérie sollicitant l'obtention d'une subvention. Le Conseil Municipal donne un accord de principe, mais demande en préalable au versement des précisions sur l'utilisation de cette subvention.

- **PRESENTATION DE LA MEDAILLE DE VAUXRENARD :**

Monsieur le Maire a sollicité le créateur des vitraux de l'église pour la création d'une médaille en verre. Monsieur le Maire montre le projet préparé par ce dernier qui reçoit un avis favorable du conseil municipal. Le coût unitaire de la médaille s'élève à 15 €. Il s'agira aussi de trouver un emballage adéquat pour présenter la médaille.

## **II/: AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **DEVELOPPEMENT DURABLE, DISTRIBUTION DES FRUITS A L'ECOLE :**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la séance de conseil municipal d'avril, le conseil municipal a adhéré au principe de l'opération « un fruit pour la récré » ; Monsieur le Maire souligne qu'il a envoyé un courrier d'intention en stipulant que cette opération serait mise en place dans la mesure où elle reste techniquement accessible pour la commune.

Monsieur le Maire soulève également le problème du fournisseur de ces fruits afin d'avoir également des variétés de fruits différentes selon les saisons. Monsieur Jean-Yves Perraud propose de se renseigner pour obtenir différents contacts au niveau des producteurs.

- **GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle qu'au précédent conseil, ce dernier, après discussion, a décidé d'apporter leur soutien à la création d'une garderie périscolaire mais n'a pas souhaité que la commune soit l'employeur du personnel de cette garderie.

Il précise aujourd'hui que le projet a été lancé par les parents d'élèves impliqués dans l'étude préalable, étude qui laisse apparaître un contexte favorable à un bon fonctionnement du système.

## **III/: VOIRIE :**

- **PROGRAMME VOIRIE 2009 :**

Le montant total des travaux voirie pour cette année sera de l'ordre de 72 000 €, somme qui est intégrée dans l'enveloppe affectée par la Communauté de Communes à la commune de Vauxrenard pour cette année. Les **travaux prioritaires** retenus sont les suivants :

## **VC n° 17 – Les Combiers**

## **VC n° 2 – Les Brigands**

## **VC n° 3 – Hameau de Voluet**

- **VANDALISME aux« Brigands » :**

Monsieur le Maire donne les dernières informations concernant les actes de vandalisme aux Brigands, et le dépôt de plainte par les différentes parties lésées. Un luminaire a été détérioré et le montant TTC pour son remplacement s'élève à **792.00 Euro**.

- └ **REPLACEMENT CONDUITES D'EAU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement programmé des conduites d'eau aux lieux dits suivants : Foretal et Les Combiers. Les travaux débuteront à compter du 29 mai et sont programmés sur une durée de 30 jours.

- └ **CLASSEMENT D'UN CHEMIN PRIVE EN CHEMIN RURAL :**

Ce chemin conduit à la propriété de Monsieur et Madame Abel Canard et ne comporte pas de numéro. Il est situé sous la parcelle AI0096. Une demande à la Direction Départementale de l'Équipement sera effectuée.

## **IV/: ENVIRONNEMENT :**

- **PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES :**

Monsieur le Maire précise qu'une visite du parc éolien de Saint Agrève (Ardèche) est programmée pour le samedi 13 juin. Cette visite se fera avec le groupe de la Communauté de Communes Haut Beaujolais. Monsieur le Maire et Monsieur Bernard Mathieu, participeront à celle-ci et invite les conseillers intéressés.

## **V/: COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

- **PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :**

Le Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le conseil communautaire en date du 17 février 2009 et le budget indicatif pluriannuel a été confirmé lors de la séance du 31 mars 2009. Comme le prévoit l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH arrêté par le conseil communautaire est soumis à l'avis des conseils municipaux des 17 communes membres, ainsi qu'à celui du syndicat du SCOT du Beaujolais, qui disposent d'un délai de deux mois à compter du présent courrier pour faire connaître leur avis. Le conseil municipal émet **un avis favorable au projet local de l'habitat**.

## **VI/: BATIMENTS COMMUNAUX :**

### **└ AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE :**

Une 4ème version du projet a été proposé par l'Agence Bacconnier, bureau d'architecte, concernant les nouveaux aménagements. Monsieur le Maire présente cette nouvelle esquisse, et une visite des locaux avec plans à l'appui est effectuée par l'ensemble du conseil municipal.

### **└ ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire propose de revoir l'organisation de l'entretien des locaux compte tenu de la modification du calendrier scolaire depuis cette année.

Après discussion et compte tenu du nombre d'heures rémunérées à Madame Simone Guillon, il est décidé d'intégrer dans son emploi du temps l'entretien de la bibliothèque et de la salle des fêtes.

Le poste concernant l'entretien des autres bâtiments sera réduit de 3 heures. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la prochaine rentrée scolaire.

## **IV/: QUESTIONS DIVERSES :**

### **└ ELECTIONS EUROPEENNES :**

Elles auront lieu **le dimanche 7 juin** prochain. Un tableau des permanences est établi.

### **└ RESTAURANT DU CŒUR :**

1 famille composée de 2 adultes, 2 enfants et 1 bébé a bénéficié de l'aide des Restaurants du Cœur pendant l'hiver 2008/2009.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 29 juin 2009**

**à 20 heures.**

La séance est levée à 22 heures 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 29 juin 2009

L'an deux mil neuf et le vingt neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Mr Patrick LE BOURLAY - Mme Catherine DAILLY

Absents excusés : - Mme Christine GAY – Mr Robert PEILLON

Secrétaire de séance : Mme Catherine DAILLY

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### I/ : FINANCES :

- CONTRAT PLURIANNUEL

Monsieur le Maire évoque le contrat pluriannuel signé en septembre 2004 et les différentes opérations à terminer.

\* **restructuration du bâtiment de la mairie – opération 1 et 8** : aménagement d'un nouveau secrétariat et d'une nouvelle bibliothèque et réfection de la toiture du bâtiment. Le projet est en cours d'étude et devrait démarrer à l'automne. Les documents nécessaires à la délivrance de l'arrêté d'attribution de subvention sont en cours d'élaboration.

*Les plans seront soumis pour validation au service hygiène et sécurité du personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique.*

\* **création d'un restaurant scolaire – opération 2 et 9** : opération terminée

\* **aménagement de la traversée du village – opération 3** : opération supprimée (report proposé au prochain contrat)

\* **vitraux de l'église – opération 4** : opération terminée

\* **aménagement espace loisirs au centre du village – opération 5 et 11** : opération non réalisée à ce jour faute de terrain disponible

\* **création de réserves pour lutte contre l'incendie des forêts – opération 6** :  
opération terminée

\* **dégâts d'orage 20 juillet 2004 – fourniture et transport de paille – opération 7** :  
opération terminée

\* **aménagement de la traversée du village – phase étude – opération 10** : à lancer  
dans l'hypothèse d'un report en 2011 des travaux correspondants

\* **spanc : investissement – opération 12** : opération terminée

\* **spanc : fonctionnement – opération 13** : opération terminée

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé aux Conseillers de réfléchir au contenu d'un nouveau contrat pluriannuel à élaborer avec le Département. Une lettre d'intention sera adressée au Conseiller Général. Le taux d'aide actuel selon certains critères peut être de **60 % maximum**.

**Un projet de canevas est à définir et le conseil municipal évoque les opérations suivantes :**

- \* **aménagement du centre bourg**
- \* **création d'un espace jeux**
- \* **création d'un terrain de tennis éventuellement assorti d'un plateau sportif**
- **création d'un lieu de rencontre, réunions,... tel qu'un bar-restaurant**

- **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE** :

Montant : 49 000 €

Durée : 12 mois

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie.**

## **II: AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **DEVELOPPEMENT DURABLE, DISTRIBUTION DES FRUITS A L'ECOLE** :

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à cette opération « un fruit pour la récré » implique de trouver un fournisseur.

Monsieur Jean-Yves Perraud communique l'adresse du **site des producteurs fermiers du Rhône**.

- **GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision du Sou des Ecoles d'abandonner le projet de garderie periscolaire. En effet, des fiches de préinscription ont été envoyées aux parents début juin et le résultat est décevant. En effet, **seulement 6 familles** ont confirmé leur intérêt, pour un usage quotidien ou occasionnel, **contre une vingtaine de familles** déclarées intéressées lors de la pré-enquête en novembre dernier.

Monsieur le Maire, et les conseillers, regrettent vivement cette situation ; ils saluent le gros travail de préparation mené par une petite équipe de parents intéressés (enquêtes, nombreux contacts techniques, études financières et études de faisabilité, préparation d'embauche...).

- **RESTAURANT SCOLAIRE :**

- \* **Réfrigérateur :**

Le réfrigérateur du restaurant scolaire est tombé en panne et n'est pas réparable. Selon le devis fourni par l'entreprise Guérin de Juliéna, le coût de remplacement du réfrigérateur serait de **1 259 €**.

- \* **Participation surveillance cantine :**

Monsieur le Maire explique que Valérie Nony, employée par l'association du Restaurant Scolaire Vauxrenard/Emeringes effectue également de la surveillance après le déjeuner. Il précise que cette ½ heure de surveillance est facturée aux deux mairies, au prorata du nombre d'élèves.

Les facturations n'ayant pas été établies au fur et à mesure, il s'agit de régulariser depuis septembre 2008. La somme à la charge de la mairie de Vauxrenard s'élève à **331.63 €**.

### **III/: VOIRIE :**

- **PRODUIT DES AMENDES DE POLICE :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une dotation pour des travaux relatifs à la sécurité routière. Cette année, les travaux suivants pourraient être pris en charge : **pose de barrières de sécurité sur une longueur de 20 mètres le long de la voie communale n° 204 compte tenu de l'effondrement du talus en contrebas sur la RD 86. Le coût est de l'ordre de 2 460 € HT ; et marquage au sol – véhicule pour handicapés – du futur accès mairie.**

## **IV/: ENVIRONNEMENT :**

- **STATION D'EPURATION :**

La visite a été effectuée le 3 juin dernier et les résultats et les résultats sont conformes.

- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**

Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement d'eau potable et d'assainissement par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance de ces services. Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

## **V/: COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

- **PAYSAGE ET PETIT PATRIMOINE :**

La Communauté de Communes a transmis en mairie les éléments de travail suivants :

- \* le projet de recommandation Patrimoine
- \* les modèles de fiche de recensement du patrimoine
- \* une note sur le fonds d'intervention pour le Patrimoine
- \* une esquisse du concours d'architecture et d'urbanisme

Monsieur Robert Peillon a été nommé référent patrimoine et recevra également un CD des données de recensement réalisé depuis quelques années.

- **PROJETS EOLIENS :**

Monsieur le Maire rend compte des débats lors d'une Commission Permanente de la Communauté de Communes consacrée à ce dossier. Les communes de Vauxrenard et Avenas, premières concernées, sont favorables au projet, mais se heurtent à ce jour à une opposition de la part d'une majorité des communes voisines. Leurs réticences sont d'ordre paysagère : en attendant une éventuelle étude d'impact plus approfondie, Monsieur le Maire a demandé à la société VSB, porteuse du projet, des montages photos représentant les éoliennes sur les sites qu'elle envisage.

Monsieur le Maire rend compte d'une visite du parc éolien de Saint-Agrève, effectuée en compagnie de Bernard Mathieu, premier adjoint, et d'élus du Beaujolais.

Le dossier reste en suspens.

## VI/ URBANISME :

- CARTE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal a débattu à plusieurs reprises de la poursuite de l'élaboration de la carte communale ou de son remplacement par un Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer ce soir. Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme. Une commission d'urbanisme se réunira très fixée prochainement sur ce dossier.

## VII/ QUESTIONS DIVERSES :

- l CONSEIL D'ECOLE, compte-rendu :

Monsieur le Maire évoque la dernière réunion du Conseil d'école, et annonce en particulier que la troisième classe semble devoir être maintenue à la rentrée.

- l CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION CONTRE LES VOLS ET AUTRES ATTEINTES AUX BIENS « OPERATION TRANQUILLITE VACANCES :

Comme l'année dernière, les militaires de la compagnie de gendarmerie de Villefranche sur Saône entendent mener, avec le concours des municipalités, une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de prévenir les atteintes aux biens et notamment les vols dans les habitations. Une note de « quelques conseils » afin de vous aider à prévenir les atteintes aux biens est **à votre disposition en mairie**. Par ailleurs, n'hésitez pas à vous rendre à la brigade de votre domicile afin d'y demander des conseils plus personnels et surtout n'omettez pas de signaler tout fait qui vous paraît anormal car **la sécurité est l'affaire de tous**.

- l ASSOCIATION DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DU RHONE :

Visite de l'Assemblée Nationale prévue le **7 octobre 2009** suivie d'une rencontre avec tous les députés du Rhône. Coût de participation au voyage : 120 € par personne.

Soirée d'information le **18 septembre 2009 à Oullins au sujet de la réforme des collectivités territoriales**.

- GONOD SERVICES :

Monsieur le Maire transmet une information sur l'installation d'une nouvelle entreprise de services établie à Fleurie, proposant des travaux de peinture et de nettoyages.

- **JULIEN'AS MOTO CLUB :**

En collaboration avec la Municipalité de Juliéas, le Julié'AS Moto-Club organise sa première fête de la moto (bénédiction des motards) **le 25 octobre 2009**. A cette occasion, un cortège d'environ 300 motards sillonnera les routes de notre région **de 10 h à 11 h 10 ;** Vauxrenard sera traversée **(D26)** par ce cortège **à 10 h 10**, cortège encadré par un service de sécurité constitué de motards expérimentés.

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** à cette demande de traversée.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 31 août 2009**

**à 20 heures.**

La séance est levée à 22 heures 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 31 août 2009

L'an deux mil neuf et le trente et un août à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 août 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET — Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Patrick LE BOURLAY - Mme Simone CANARD -

Absents excusés : Jean-Yves PERRAUD - Christine GAY

Secrétaire de séance : Mme Marieke CANARD

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### I/ PERSONNEL COMMUNAL :

- **Entretien des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire précise que le poste d'entretien des bâtiments a été scindé en deux puisqu'après la réforme du temps scolaire, il restait des heures disponibles sur le poste occupé par Madame Simone Guillon.

Madame Guillon aura donc en charge l'aide au restaurant scolaire, l'accompagnement du transport des enfants, la propreté de la bibliothèque municipale et de la salle des fêtes.

Par ailleurs, concernant les bâtiments mairie et école, le poste est ramené à 3 heures hebdomadaires au lieu de 6 heures ; Madame Anne-Marie Roux a présenté sa candidature. **Avis favorable** du Conseil Municipal.

- **Point sur le personnel administratif**

Monsieur le Maire rappelle que les postes accueil et secrétariat de mairie ont été modifiés suite à la demande du personnel polyvalent sur plusieurs collectivités. Le Comité Technique Paritaire a émit **un avis favorable** à cette diminution d'horaires, laquelle n'entraîne pas de modification pour les permanences d'ouverture au public. Ce nouvel aménagement apporte une économie à la commune de l'ordre de 730 € mensuels (salaires + charges patronales). Des heures supplémentaires pourront être éventuellement rémunérées ponctuellement (préparation des budgets ...).

- **Autorisations d'absences**

Le Comité Technique Paritaire a dressé lors de la séance du 5 mai 2009 une nouvelle liste d'autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux modifiant ainsi celle qui avait été arrêtée en 2002.

Monsieur le Maire donne lecture de cette nouvelle liste et demande le passage en Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique avant validation.

- **Pandémie grippale A/H1N1**

Sur demande de la Préfecture, un plan de continuité a été dressé par la secrétaire de mairie pour la mise en œuvre du dispositif de gestion de la crise.

## **II/ FINANCES :**

- **Demande de subvention FNACA**

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention de la FNACA, et le souhait des conseillers d'obtenir des précisions sur l'utilisation de cette subvention. En réponse à un courrier en ce sens, il apparaît que cette subvention sert à venir en aide à des personnes qui font partie de l'association, aux familles qui ont de faibles revenus et aussi à l'achat de gerbes pour les commémorations annuelles ou bien à l'achat de plaques lors d'un décès.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de **80 €** à la FNACA.

- **Contrat pluriannuel**

Monsieur le Maire évoque la préparation du nouveau contrat annuel qui pourra prévoir le réaménagement du centre bourg et la création d'un nouveau point de rencontres (café, restaurant ...).

Monsieur Robert Peillon insiste sur la définition des projets avant de définir le canevas du contrat pluriannuel et préparera un document de travail regroupant une liste de projets à étudier.

- **Restaurant scolaire**

Monsieur le Maire précise que le réfrigérateur du restaurant scolaire est hors service et qu'un nouveau réfrigérateur a été commandé chez Juliéna Electroménager pour un montant TTC de **1 272.00 €**.

- **Centre aéré de Villié Morgon**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'attribuer 3 €/enfants/jours aux enfants de Vauxrenard fréquentant les centres aérés de la région. Le centre aéré de Villié Morgon a dressé la liste des enfants concernés pour la période de janvier à juillet 2009 soit 3 enfants concernés pour un total de 37 journées. La subvention versée sera donc de **111€**.

- **Don**

Suite au décès de Monsieur Joany Bleton et au prêt de la salle des fêtes en ces circonstances, un don de **30 €** a été remis à la mairie qui le fera suivre à l'association du Restaurant Scolaire.

### **III/ : ENVIRONNEMENT :**

- **Collecte des ordures ménagères**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par la Communauté de Communes à l'entreprise Berrod en charge du ramassage des ordures ménagères. En effet, la CCRB a été contactée à plusieurs reprises par des communes membres au sujet de la qualité du service de collecte des ordures ménagères.

- **Forêt communale de Vauxrenard**

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été lancée par l'Office Nationale des Forêts pour la dernière opération de reconstitution forestière suite à la tempête de 1999 des parcelles 6-7 et 8 de la forêt communale. Ces travaux sont à réaliser entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 décembre 2009. Cette consultation comprend un lot unique se décomposant en travaux d'ouverture de cloisonnements et de layons ainsi que de la fourniture et de la mise en place de plants résineux. Les offres sont réceptionnables le vendredi 18 septembre à 17 heures au plus tard.

- **Parc éolien**

Monsieur le Maire rappelle que la société VSB Energies Nouvelles souhaiterait étudier la possibilité d'installer un parc éolien sur la commune. Ce parc produirait du courant électrique qui serait vendu au gestionnaire du réseau. VSB souhaiterait édifier un mât de mesure du vent. Monsieur le Maire précise qu'il préfère continuer les consultations auprès de la Communauté de Communes avant de délivrer des autorisations à cette société. Il appartient en effet à la Communauté de Communes de définir une Zone de Développement Eolien, préalable à tout projet de cette nature.

## **IV/ : URBANISME :**

- **Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion a eu lieu le 27 juillet dernier sur ce thème. Après discussion, le Conseil Municipal décide de suspendre l'élaboration de la Carte Communale et d'orienter son travail vers un Plan Local d'Urbanisme.

## **IV/ : QUESTIONS DIVERSES :**

- **Publication bulletin municipal**

Monsieur le Maire explique que le bulletin municipal était édité annuellement et comportait essentiellement les comptes rendus des conseils municipaux. Il souligne également que ces derniers sont consultables en mairie sur simple demande et sont également affichés mensuellement sur le panneau d'affichage situé au centre du village.

Faute de temps, et après réflexion, il suggère de créer « une feuille d'information » pluriannuelle. Ce document fournirait aux administrés des informations ponctuelles sur les dossiers en cours, sur les événements de la vie communale, sur des décisions prises en séance de conseil municipal, etc..

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur cette nouvelle formule afin de prendre une décision lors de la prochaine séance de conseil municipal.

- **Demande de logements**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Opac du Rhône souhaitant mettre à jour les fichiers de demandeurs de logement pour chaque commune. S'agissant de Vauxrenard, aucun postulant en attente en mairie. Un courrier en réponse leur sera adressé.

- **Vigipirate – socle permanent de mesures actives**

La préfecture a transmis les mesures du plan VIGIPIRATE destinée à être actives en permanence et regroupées dans un ensemble dénommé « socle ». Ces dispositions permettront de faire ressortir de manière très immédiate les mesures de circonstance, activées pour faire face à une situation particulière ou en réponse à un événement, mesures qui seront choisies sur le volant des mesures hors socle.

- **Bibliothèque départementale**

Monsieur le Maire évoque un entretien à venir avec un responsable de la Bibliothèque Départementale. Il rendra compte lors de la prochaine réunion de conseil, pour débattre des évolutions des services proposés par la Bibliothèque Départementale.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 septembre 2008**

**à 20 heures,**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 28 septembre 2009

L'an deux mil neuf et le vingt huit septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 septembre 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET — Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD - Mr Jean-Yves PERRAUD – Patrick LE BOURLAY – Christine GAY - Catherine DAILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine DAILLY

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### I/ : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire souhaiterait réunir l'ensemble des conseillers afin d'évoquer avec eux **les projets de la commune** ainsi que le **Plan Local d'Urbanisme**. Il propose de fixer la date. La réunion aura lieu **lundi 05 octobre à 20 h 00 à la mairie**.

Par ailleurs, il explique qu'il a parfois tendance à traiter des dossiers qui sont destinés aux élus en charge de certaines commissions du fait qu'il vit au centre du Bourg et aussi dans l'esprit de ne pas déranger ce qui peut parfois « léser » les élus concernés par certaines affaires.

Il propose donc de se décharger comme prévu à l'origine des suivis de petits travaux auprès de Patrick Le Bourlay et des affaires liées à l'électricité et l'éclairage public (SYDER) auprès de Daniel Forest.

Concernant la mise en place d'une publication destinée aux administrés, Monsieur le Maire précise qu'il travaille sur la trame de fond et qu'il élaborera le premier numéro. Le secrétariat pourra ensuite le compléter au fur et à mesure de la réception des informations.

## **II/ URBANISME :**

- **CARTE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire rappelle que le MARNU était arrivé à expiration en octobre 2004 et que le conseil municipal, lors de la séance du 26 janvier 2004 avait décidé de doter la commune d'une carte communale. Il précise également qu'un cahier des charges avait été établi en janvier 2005 afin d'effectuer une consultation et signer une convention d'études avec un cabinet spécialisé. Le Cabinet Latitude avait été retenu pour effectuer cette mission. Monsieur le Maire spécifie également qu'une convention avait été signée entre l'état et la commune afin de définir les modalités de la mise à disposition de la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale.

Le Conseil Municipal **décide d'annuler la procédure d'élaboration de la carte communale et de poursuivre avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.**

## **III/ : AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **RENTREE SCOLAIRE :**

Les trois classes sont maintenues sur le RPI Emeringes-Vauxrenard. Une réunion concernant la grippe A a été organisée dès la rentrée. Le conseil d'école aura lieu le mardi 20 octobre à 18 h 30.

- **ACTION PEDAGOGIQUE :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le département du Rhône propose aux écoles des animations concernant la découverte de l'environnement, sur le site des Landes du Beaujolais. Ce site est situé sur les communes de Marchampt, Quincié en Beaujolais, Le Pérréon, Odenas et Saint Etienne la Varenne.

Chaque école peut bénéficier d'un cycle de 3 séances d'animation, dont une séance au moins sur le site. Trois organismes proposent des plans d'animation : FRAPNA, CORA et la Fédération des Chasseurs du Rhône. **Le Département du Rhône prend en charge le coût des animations et des transports à hauteur de 50 %.**

**Les instituteurs d'Emeringes et Vauxrenard ont retenu les propositions de CORA. Le cycle 1 bénéficierait de l'animation « le jardin refuge » et les cycles 2 et 3 de l'animation « des haies pour la faune ».**

Le coût serait de l'ordre de 1320 euros auquel il faudrait rajouter le transport sur le site.

La dépense estimée est donc estimée à 50 % de 1 730 euros soit 865 euros, à répartir entre les deux communes.

**Le Conseil Municipal donne à un avis favorable à cette sortie scolaire et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50 %.**

- **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE :**

Monsieur le Maire évoque la proposition de convention à signer avec le collège et concernant la part annuelle des entrées des élèves à la piscine ainsi que l'aide forfaitaire annuelle réactualisée pour les voyages scolaires et les sorties pédagogiques, et l'aide au fonctionnement du foyer socio-éducatif du collège. Afin d'informer les communes quant à leur implication financière, un exemple de budget était joint au prorata du nombre d'élèves (effectifs 2008-2009). Pour Vauxrenard, la charge financière serait de l'ordre de **238.10 € pour 18 élèves.**

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

- **RESTAURANT SCOLAIRE EMERINGES-VAUXRENARD :**

Monsieur le Maire évoque les difficultés de l'Association du Restaurant Scolaire à traiter la partie administrative de leur salarié compte tenu de la complexité de la réglementation du travail.

L'association sollicité les communes d'Emeringes et de Vauxrenard pour la prise en charge des coûts des prestations suivantes.

- Régularisation du contrat de travail de la cantinière : **150 € HT**
- Régularisation des cotisations sociales auprès de l'URSSAF : **112.80 € HT**
- Elaboration des bulletins de salaire : **168 € HT/an**
- Traitement des déclarations sociales : **56.40 € HT/AU TEMPS PASSE**

Afin d'aider cette association, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 50 % des factures concernant les arriérés et également (points 1 et 2) et 50 % des factures concernant la période scolaire 2009/2010 (points 3 et 4).

Monsieur le Maire précise que Madame Guillon, adjoint technique en charge de la cantine est immobilisée pendant quelques jours et sera donc remplacée par Madame Anne-Marie Roux

## **VI/ : ENVIRONNEMENT :**

- **PARC EOLIEN :**

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de présentation est programmée à Avenas le 02 octobre.

- **TRAVAUX DE RECONSTITUTION FORESTIERE :**

L'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour les travaux de reconstitution forestière a eu lieu le 21 septembre dernier. L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise Naudet pour un coût global de **13 074.00 € H.T. .**

## **V/ : FINANCES :**

Monsieur le Maire stipule que l'état à ce jour est de 74 339.60 €. Il sollicite l'autorisation d'effectuer un virement de crédits afin de régler les intérêts concernant le prêt relais (DM 1) et demande l'autorisation de mettre fin à ce prêt qui entraîne des frais financiers importants à la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser **42 000 € à Dexia Crédit Local de France.**

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

- **ORGANISATION D'UNE RANDONNEE VTT « les Cimes de Juliéнас » :**

L'Association ASGC dont le siège est situé à Grièges (Ain) organise le **dimanche 8 novembre 2009 la 5 ème édition des Cimes de Juliéнас.** Cette randonnée VTT au départ de Juliéнас est organisée en partenariat avec la commune de Juliéнас, le comité des fêtes de Juliéнас et l'association des producteurs du Cru Juliéнас. Elle est couplée à une fête organisée sur la commune.

Il ne s'agit pas d'une compétition mais d'une simple randonnée, non chronométrée, ouverte à tous. Trois circuits sont proposés au départ de Juliéнас. Ces derniers traverseront plusieurs communes dont Vauxrenard.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 02 novembre à 20 h 00**

La séance est levée à 23 heures.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 07 décembre 2009

L'an deux mil neuf et le sept décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2009.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET - Robert PEILLON - Daniel FOREST - Marieke CANARD - Bernard MATHIEU - Myriam CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Catherine DAILLY- Simone CANARD- Patrick LE BOURLAY

Absente excusée : - Christine GAY

Secrétaire de séance : Madame Simone CANARD

-----

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Des précisions complémentaires concernant la voirie sont apportées ci-dessous par Monsieur Bernard Mathieu.

### I/ : VOIRIE :

- **Communauté de Communes de la Région de Beaujeu :**

Monsieur Bernard Mathieu précise que le règlement des prestations n'est pas réalisé, mais que les travaux suivants ont été effectués cette année : réfection du chemin des Combiers, solde du chemin des Brigands, reprise de l'entrée du chemin des Micholons, réparation de l'entrée de cour de Bize (hors goudronnage). Le chemin de Voluet est en attente des réfections des compteurs d'eau (plomb).

- **Syndicat Départemental d'Energies du Rhône :**

Remplacement d'un luminaire accidenté :

Devis estimatif : 788 €, dont charge financière communale : 319 €. Validé par le Conseil Municipal.

- **Réseaux électriques :**

Eclairage public au lieu dit « Voluet » :

Devis estimatif : 18 800 € ; Participation communale en une fois : 9 903 € (formule retenue en une fois, parce qu'étaler la dépense sur plusieurs années, ainsi que le propose le SYDER, déporterait la dépense sur les budgets des prochaines mandatures).

- **Vidage des bacs dessableurs et curage de fossés :**

Le devis de l'entreprise Beaujoloc est retenu pour un montant TTC de **956.80 €uros**.

- **Convention CCRB/MAIRIE pour la gestion et l'entretien de la voirie :**

Vu l'article L 5124-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la compétence « voirie » de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, il a été mis à la disposition de la CCRB une partie de la voirie communale, à l'exception des voies communales publiques citées en annexe de l'arrêté préfectoral relatif aux compétences de la CCRB, des voies privées de la commune, de l'ensemble de la voirie rurale ; et que pour gérer l'entretien de ces voies la Communauté affecte un crédit annuel.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la proximité des élus et services polyvalents communaux, il apparaît rationnel aux élus communautaires de verser ces fonds aux communes, lesquelles devront en justifier l'emploi complet dans un délai de 3 ans, à défaut de quoi, les sommes non utilisées devront être rendues.

**Il est proposé la signature d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu.**

Le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

- **Contrat d'Offre de service du dispositif Brigades Vertes 2010 :**

L'Association Rhône Insertion Environnement participe à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique départementale. Le Département a renouvelé la convention 2008-2011 qui confie à l'association la gestion du dispositif des Brigades Vertes.

Un recensement des travaux est demandé dans le cadre d'activité du dispositif Brigades Vertes.

- **Entretien des Sentiers Victor et Estelle :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par le Vice Président Frédéric Miguet en qualité de Responsable de la Commission Tourisme.

Ce dernier précise que le sentier Victor est le produit phare de notre territoire et remporte un grand succès et que le concept plait beaucoup. Cet outil représente une activité touristique importante mais cependant des remarques reviennent régulièrement concernant le balisage et

l'entretien des sentiers. D'une commune à l'autre, le circuit n'est pas suivi de façon homogène et sur certaines communes, de réels problèmes sont signalés.  
Vérifications à effectuer sur Vauxrenard.

## **II:/AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **Compte rendu du conseil d'école du 20 octobre 2009 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école d'octobre 2009.  
Les effectifs de la rentrée 2009 sont les suivants :

- cycle 1 Emeringes                    25 élèves (6 TPS, 4 PS, 7 MS, 8 GS)
- cycle 2 Emeringes                    13 élèves (3 CP, 6 CE 1, 4 CE 2)
- cycle 3 Vauxrenard                    17 élèves (6 CM 1, 11 CM 2)

Soit un effectif total de **55 élèves**.

Les projets de l'école :

- sortie des 3 classes aux Landes du Beaujolais à Marchampt
- rallye mathématiques reconduit dans la classe de cycle 3
- sécurité routière

## **III/ : ASSISTANCE JURIDIQUE:**

- **Participation pour mise à disposition de juristes – année 2010:**

Monsieur le Maire expose que la Commune de VAUXRENARD a recours à la « mission assistance juridique » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône depuis 2001. Afin d'assurer l'équilibre financier de cette mission optionnelle, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône a souhaité procéder à la revalorisation du barème en vigueur depuis le 1er janvier 2009, date de sa dernière revalorisation. En conséquence, le montant de la participation financière due par la Commune de VAUXRENARD pour le recours à la « mission assistance juridique » s'élèvera, pour l'année 2010, à 150 €.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent de poursuivre le recours à la « mission assistance juridique » et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention A.J. n° 01.09.

#### IV/ URBANISME :

- **Lancement de la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un plan local d'urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe tout particulièrement après la très importante campagne d'arrachage de ces dernières années que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De prescrire** l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme ;
- **De charger** la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du Plan Local d'Urbanisme ;
- **De mener** la procédure selon le cadre défini par l'article L.121-14+L.121-15 et R.121-15 du Code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
- **De fixer** les modalités de concertation selon l'article L.300-2 de la façon suivante ;

#### **Phase de concertation**

Organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.).

Mise à disposition du public d'un registre où pourront être portées ses observations aux jours et heures d'ouverture au public.

Organisation d'une réunion publique annoncée par affichage dès que le projet aura été formalisé.

- **De donner** autorisation au maire pour signer toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de l'élaboration du PLU et à signer tout contrat ou marché de prestations intellectuelles ou de services nécessaires à cette élaboration ;
- **De solliciter** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- **De solliciter** la mise à disposition des services de l'Etat ;
- **Que les crédits** destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice 2010 ;

**Conformément à l'article L.121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :**

- └ Au Préfet ;
- └ Au Président du Conseil Régional ;
- └ Au Président du Conseil Général ;
- └ Au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation de transports urbains ;

- └ Au Président de la Chambre d'Agriculture ;
- └ Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- └ Au Président de la Chambre des Métiers ;
- └ Au Président de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu ;
- └ Au Représentant de l'E.P.C.I. chargé de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) ;
- └ Aux maires des communes limitrophes.

**Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal à diffusion départementale.**

- **Demande d'intervention de l'Etat, Direction Départementale de l'Equipement du Rhône pour une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) :**

Adopté à l'unanimité pour un renouvellement de la convention 2010-2012.

#### **V/ FINANCES :**

- **Dotation Globale d'Equipement :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de déposer une demande de **Dotation Globale d'Equipement** pour l'**opération de restructuration de la mairie**. Autorisation accordée par le Conseil Municipal.

- **Subvention au Restaurant du Cœur :**

Un avis favorable est donné pour le versement d'une subvention de **100 € au Restaurant du Cœur**.

#### **V/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **Politique d'aide à la restructuration foncière du Beaujolais :**

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général du Rhône a décidé début 2006 de mettre en place pour une durée de trois ans une politique départementale d'aide à la viticulture beaujolaise. Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le bilan réalisé et le document de synthèse incluant cartes, tableaux et schémas illustrant la restructuration foncière.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 11 janvier 2010**

**à 20 heures.**

La séance est levée à 23 heures.